

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 15 mai 2018

Monsieur Jean MONTAGNAC, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 102 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - René AMODRU - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Bruno CHAIX - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Monique DAUBET-GRUNDLER - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Nouriat DJAMBAE - Pierre DJIANE - Emilie DOURNAYAN - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Josiane FOINKINOS - Jean-Claude GAUDIN - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Georges GOMEZ - José GONZALEZ - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Dany LAMY - Albert LAPEYRE - Gisèle LELOUIS - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Jeanne MARTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Patrick MENNUCCI - Xavier MERY - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Christian PELLICANI - Catherine PILA - Marc POGGIALE - Gérard POLIZZI - Marlène PREVOST - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Isabelle SAVON - Emmanuelle SINOPOLI - Dominique TIAN - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Brigitte VIRZI - Kheïra ZENAFI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT représentée par Janine MARY - Loïc BARAT représenté par Jeanne MARTI - Mireille BENEDETTI représentée par Mireille BALOCCO - Roland BLUM représenté par Jean MONTAGNAC - Jean-Louis BONAN représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Patrick BORE représenté par Patrick GHIGONETTO - Valérie BOYER représentée par Frédéric DOURNAYAN - Marie-Christine CALATAYUD représentée par Michèle EMERY - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Sophie CELTON représentée par André MOLINO - Sandrine D'ANGIO représentée par Gisèle LELOUIS - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Nathalie FEDI représentée par Lionel ROYER-PERREAUT - Céline FILIPPI représentée par Catherine PILA - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Régine GOURDIN représentée par André GLINKA-HECQUET - Annie GRIGORIAN représentée par Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Nathalie LAINE représentée par Lionel VALERI - Stéphane MARI représenté par Garo HOVSEPIAN - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Danielle MILON - Patrick PAPPALARDO représenté par Richard FINDYKIAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Paule JOUVE - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Michel AZOULAI - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Cédric URIOS représenté par Emmanuelle SINOPOLI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Mireille BALLETTI - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Nadia BOULAINSEUR - Frédéric BOUSQUET - Michel CATANEO - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Sandra DALBIN - Jean-Claude DELAGE - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Bruno GILLES - Martine GOELZER - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Guy MATTEONI - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Marie MUSTACHIA - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Véronique PRADEL - Stéphane RAVIER - Jean ROATTA - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Nathalie SUCCAMIELE - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Signé le 15 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

VECO 017-191/18/CT

■ Attribution d'une subvention à l'association Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat pour l'animation du Carburateur DPEATSV 18/16379/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Profitant de l'effet de levier du dispositif ZFU et de l'opportunité du Programme Opérationnel Feder 2007-2013 Axe 4.1, la communauté urbaine Marseille Provence Métropole (désormais Conseil de Territoire Marseille Provence) a décidé de réaliser le Carburateur, Pôle de l'Entrepreneuriat en ZFU-TE afin de soutenir les porteurs de projet issus de ces territoires.

Le bâtiment, livré au 1er avril 2016 a pu voir le jour grâce au soutien financier d'un bon nombre d'acteurs institutionnels tels que la Métropole Aix-Marseille-Provence (maitre d'ouvrage) le FEDER, l'Etat, la Région, Département, la Ville de Marseille. Avant que d'autres acteurs s'ajoutent au projet pour soutenir l'Association Pôle métropolitain pour l'Entrepreneuriat dans les missions qui lui ont été confiées. C'est le cas de la Caisse des Dépôts, qui, en 2015, a adhéré au projet en soutenant le Pôle de l'Entrepreneuriat de la Cabucelle, qui correspond parfaitement aux valeurs de la « *La Fabrique à Entreprendre* ».

Le partenariat autour du dispositif La Fabrique à Entreprendre repose sur une convention tri-annuelle votée pour la période 2016/2018 et signée par l'Etat, la Métropole AMP, la Caisse des Dépôts et le Carburateur afin d'assurer le développement de ce dernier.

L'animation et la gestion du Carburateur sont confiées à l'association « Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat » (PME). Cette association, créée spécifiquement en juillet 2015 et présidée par Monsieur Patrick Torre, est issue d'un groupement de 7 structures telles que Petra Patrimonia, la couveuse Interface, Planet Adam, Initiative Marseille Métropole, Cosens, BGE Acces conseil et Esia. L'équipe du Carburateur repose sur 4 Emplois Temps Plein tels qu'une directrice, une secrétaire, une consultante entreprise et un factotum. Ainsi que sur un pool d'experts (avocat, expert-comptable, marketing stratégie et communication) qui vient enrichir l'équipe du pôle. Pour accompagner les porteurs de projets du territoire, les réseaux d'appui à la création d'entreprises sont également présents par le biais de permanences ; de même que l'association d'entreprise de Marseille Nord, les chambres consulaires (CMAR et CCIMP), des cadres dirigeants et chefs d'entreprises du territoire par le biais de mentorat (issus de la CMA CGM, la SNEF etc..), et autres réseaux contribuent à enrichir l'écosystème autour de ce lieu de par l'organisation de diverses manifestations.

Le site a pour finalité, d'une part, de proposer des locaux adaptés aux créateurs (petits locaux d'activité en majorité) à des conditions préférentielles (baux précaires, absence ou diminution des cautions et garanties exigées, services adaptés) et, d'autre part, de mettre en place un lieu lisible et de proximité dédié à la création d'entreprises (lieu de permanences, de ressources, de conseil et d'innovation).

Les objectifs sont :

- Le soutien à la création d'entreprises et l'hébergement de 50 jeunes entreprises sur 3 ans.
- L'accompagnement de 120 porteurs de projets par an relevant pour la plupart des dispositifs soutenus par les pouvoirs publics (RSA, NACRE, CAPE etc..)
- Le soutien au développement de 50 entreprises du territoire (ne résidant pas au Carburateur) par an.
- La diffusion de l'esprit d'entreprendre auprès de différents publics

Signé le 15 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

En 2017, pour sa première année complète d'exploitation, le Carburateur a réalisé :

- L'hébergement et l'accompagnement de 35 jeunes entreprises
- L'accueil de plus de 500 porteurs de projets (dont 50% en Quartier Prioritaire)
- L'accompagnement de 100 entreprises du territoire ne résidant pas au Carburateur
- L'organisation de 8 évènements, 25 petits déjeuners, 46 ateliers, 4 formations et 288 permanences

Le budget 2017 de l'association PME

Le budget prévisionnel 2018 de l'association s'élève à 401 242 euros (il s'élevait à 395.554€ en 2017). Il est réparti, par grands postes, de la manière suivante :

Dépenses		Recettes	
Salaires et charges :	196 753 euros	Ressources locatives :	140 000 euros
Achats :	22 863 euros	Subventions :	259 492 euros
Services extérieurs :	87 373 euros	<i>MAMP :</i>	<i>65 000 euros</i>
autres services extérieurs	50 553 euros	<i>Politique de la Ville :</i>	<i>64 500 euros</i>
Dotations amortissements :	3700 euros	<i>Région :</i>	<i>40 000 euros</i>
Impôts et Taxes :	40 000 euros	<i>Département :</i>	<i>20 000 euros</i>
		<i>Caisse des Dépôts :</i>	<i>69992 euros</i>
		Contributions volontaires en nature :	1 750 euros
Total	401 242	Total	401 242

Le Conseil de Territoire de Marseille Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence soutient financièrement l'association PME depuis sa création, par une subvention annuelle de 65 000 euros, qu'elle souhaite reconduire pour 2018 comme précisé dans la convention quadri partite 2016/2018 avec la Caisse des dépôts, l'Etat et le Carburateur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection de Monsieur Jean MONTAGNAC en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence du 13 Juillet 2017 ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 056-187/16/CM du 28 avril 2016 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;

Signé le 15 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018

- La délibération 07/02/2017 - N° DEEN 004-415/17/CT approuvant la convention tri-annuelle entre la Caisse des Dépôts, l'Etat le Pole métropolitain pour l'Entrepreneuriat et la Métropole et le financement de fonctionnement de l'association Pole métropolitain pour l'Entrepreneuriat.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'intérêt de soutenir la création et le développement des TPE innovantes du Territoire de Marseille Provence, en leur proposant des locaux et services adaptés ainsi qu'un accompagnement renforcé ;
- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois ;
- La cohérence avec la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le contrat de ville intercommunal, notamment son pilier « développement de l'activité et de l'emploi ».

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 65 000 euros pour 2018 à l'association Pôle Métropolitain pour l'Entrepreneuriat selon la convention quadripartite (La Caisse des Dépôts, l'Etat, le Carburateur et la Métropole) et tri-annuelle.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2018 à l'Etat Spécial du Territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence – Chapitre 65 – Article 65748 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » fonction 61 - Sous-Politique B320.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire de Marseille Provence ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à cette délibération.

Adoptée à l'unanimité
des membres présents et représentés

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Jean MONTAGNAC

Signé le 15 Mai 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 07 juin 2018